

VILLE DE PULLY

Municipalité

Préavis N° 12 - 2012 au Conseil communal

**Réaménagement des écopoints, renouvellement des
conteneurs, acquisition de conteneurs de surface pour la
collecte du verre et communication sur le thème des
déchets**

Crédit demandé CHF 370'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Pully, le 25 juillet 2012

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Gestions des déchets à Pully et recyclage du verre	3
2.1.	Gestion des déchets à Pully	3
2.2.	Ecopoints	4
2.3.	Gestion du verre	4
2.3.1.	Recyclage du verre	4
2.3.2.	Financement du recyclage du verre	5
2.3.3.	Recyclage du verre à Pully	5
3.	Remplacement des conteneurs	6
3.1.	Conteneurs de surface pour le verre	6
3.2.	Renouvellement des conteneurs pour le PET, les déchets verts, l'huile, l'aluminium et le fer-blanc	7
4.	Réaménagements des écopoints	7
4.1.	Concept de réaménagement	7
4.2.	Descriptif sommaire des travaux et des procédures	8
5.	Signalétique et communication	9
6.	Synthèse des incidences financières	10
7.	Développement durable	11
7.1.	Cohérence sur le plan économique	11
7.2.	Cohérence au niveau de la protection de l'environnement	11
7.3.	Cohérence sur le plan social	11
8.	Conclusions	12

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Afin de faciliter les tâches dont elle a la responsabilité, la Municipalité a effectué un diagnostic de la gestion des déchets sur la Commune. Ce travail a débouché sur un plan de gestion des déchets (ci-après PGD) qui définit les objectifs à suivre et les mesures à prendre pour garantir une gestion efficace des déchets sur le territoire communal.

Dans ce document, la Municipalité prévoit notamment de modifier le système de collecte du verre, de supprimer la collecte porte-à-porte des déchets encombrants et d'augmenter le nombre d'écopoints équipés de conteneurs pour l'aluminium et le fer-blanc.

Ces quelques mesures ont également permis de mener une réflexion d'ensemble sur l'aménagement et l'équipement des écopoints, notamment sur le réaménagement de certains sites afin de pouvoir accueillir des conteneurs de surface pour le verre.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de CHF 370'000.00 TTC pour l'acquisition de conteneurs à verre, le réaménagement de 7 écopoints, le renouvellement d'équipement de collecte ainsi que la communication relative aux écopoints et à la suppression du ramassage des déchets encombrants.

En outre, les actions proposées sont en parfaite harmonie avec l'entrée en vigueur de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2013 qui fera l'objet d'un prochain préavis.

2. Gestions des déchets à Pully et recyclage du verre

2.1. Gestion des déchets à Pully

En 2010, 7'276 tonnes de déchets ont été générées par les Pulliérans, soit 423 kg par habitant (moyenne vaudoise : 483 kg par habitant). Sur ce total annuel, 2'925 tonnes ont été collectées séparément, représentant un taux de recyclage de 40 % (moyenne vaudoise : 43 %).

La collecte des déchets est organisée autour des structures suivantes :

- la collecte porte-à-porte ;
- les points de collecte (écopoints) : 26 écopoints répartis sur tout le territoire ;

- la déchèterie de la Perraudettaz à Lausanne : accessible à tous les ménages pullliérans depuis 2008 et réaménagée en 2010, cet espace permet la collecte de plus de 25 types de déchets valorisables ;
- les journées organisées pour la collecte des déchets spéciaux.

La plupart des prestations de collecte sont confiées à une entreprise externe. Le contrat qui lie la Commune à cette entreprise prenant fin le 31 décembre 2012, un nouvel appel d'offres est actuellement en cours.

2.2. Ecopoints

Les 26 écopoints sont des petits points de collecte regroupant des conteneurs pour différents types de déchets. Ils sont accessibles aux riverains en tout temps, hormis pour le verre qui ne doit pas être déposé entre 20h00 et 7h00, ni le dimanche et les jours fériés.

Historiquement, des bennes ont été disposées dans la Commune à partir de 1987 pour collecter le verre. Au cours des années, ces sites ont été développés pour accueillir d'autres types de déchets en fonction des besoins des habitants et de l'évolution de la législation.

Actuellement, les 26 écopoints sont équipés de la manière suivante :

- 26 sites sont équipés de conteneurs à PET ;
- 26 sites sont équipés de conteneurs pour les déchets verts ;
- 23 sites sont équipés pour le tri du verre par couleur;
- 6 sites sont équipés pour la collecte des ordures ménagères ;
- 5 sites sont équipés pour la récupération des huiles usagées ;
- 4 sites sont équipés de conteneurs pour l'aluminium et le fer blanc.

Ces écopoints sont entretenus par une équipe du Service de la voirie qui se charge du nettoyage des sites et de la vidange des conteneurs à PET, à aluminium et à fer-blanc. Les conteneurs pour les déchets verts et les ordures ménagères sont vidés lors de tournées de collecte porte-à-porte effectuées par le concessionnaire de la Commune. Ce dernier se charge également de la vidange des bennes à verre sur appel.

2.3. Gestion du verre

2.3.1. Recyclage du verre

Le recyclage du verre a débuté en Suisse dans les années 70. Outre le ménagement des ressources naturelles, l'avantage principal de ce procédé réside dans le fait que la fusion du verre usagé nécessite moins d'énergie que celle des matières premières (sable de silice et différents ajouts). Cette économie d'énergie est profitable autant sur le plan

économique (réduction des coûts de production) qu'écologique (diminution d'utilisation d'énergie et des impacts y relatifs).

Par ailleurs, le verre est trié par couleur car celle-ci détermine les possibilités de recyclage. Par exemple, pour fabriquer du verre blanc à partir de verre recyclé, il est impératif que ce dernier soit également de couleur blanche.

Actuellement, sur la totalité du verre recyclé en Suisse (environ 230'000 tonnes par an), les 2/3 sont valorisés directement dans le pays pour fabriquer de nouveaux emballages de boissons et des matériaux de construction et d'isolation (sable, laine de verre, etc.). Le tiers restant est valorisé à l'étranger pour la fabrication de nouvelles bouteilles (exportation).

En Suisse, la collecte du verre est une obligation légale dont la responsabilité incombe aux communes.

2.3.2. Financement du recyclage du verre

Conformément à l'Ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB), une taxe d'élimination anticipée est perçue lors de la vente des bouteilles en verre (taxe allant jusqu'à 6 cts par bouteille en fonction de son volume). Ainsi, en achetant une bouteille, le consommateur paie à l'avance une partie des coûts de gestion du verre usagé.

Les montants de cette taxe sont restitués aux collecteurs de verre (principalement les communes) pour couvrir la majeure partie des coûts de collecte du verre. VetroSwiss, qui est l'organisme chargé de gérer la taxe d'élimination anticipée, rétrocède ainsi CHF 60.00 par tonne de verre mélangé et CHF 100.00 par tonne de verre trié par couleur. A cela s'ajoute encore environ CHF 15.00 par tonne pour le verre blanc et le verre brun payés par la verrerie.

2.3.3. Recyclage du verre à Pully

La Ville de Pully a commencé à trier le verre en 1987 au moyen de bennes à verre qui étaient et sont toujours louées au concessionnaire chargé de la collecte. Actuellement, 20 sites sont encore équipés avec ce dispositif et 3 sites le sont avec des conteneurs enterrés qui se vidangent directement sur place. Ces bennes à verre sont compartimentées grâce à des cloisons qui permettent de récupérer le verre par couleur (au total 3 compartiments pour le verre blanc, brun et vert).

Une fois pleines, les bennes sont évacuées par camion. Jusqu'en septembre 2011, le verre pouvait être acheminé au dépôt de Vetrorecycling à Renens. A la suite de sa fermeture, les bennes doivent être vidangées directement à la verrerie de St-Prex.

Environ 650 tonnes de verre sont récoltées annuellement à Pully, ce qui correspond approximativement à 310 trajets aller-retour jusqu'à St-Prex, soit à environ 14'000 km par an.

3. Remplacement des conteneurs

3.1. Conteneurs de surface pour le verre

Le système actuel de collecte du verre (bennes compartimentées) souffre des 2 inconvénients majeurs suivants :

- les bennes doivent être vidangées lorsqu'un des 3 compartiments est plein, même si les autres ne sont pas remplis ;
- la capacité transportée à chaque voyage est faible (de l'ordre de 2 tonnes ; en comparaison, un camion-poubelle a une capacité de 10 tonnes).

Conformément au PGD qu'elle a adopté, la Municipalité propose dès lors de remplacer chaque benne à verre par 3 conteneurs de surface (un conteneur par couleur).

Cette proposition est également motivée par les raisons suivantes :

- les bennes à verre sont en mauvais état et la plupart doivent être remplacées ;
- elles sont propriété du concessionnaire actuel dont le contrat prendra fin au 31 décembre 2012 (comme mentionné plus haut, un nouvel appel d'offres est actuellement en cours) ;
- la collecte du verre sera optimisée et permettra une réduction des trajets, diminuant à terme les coûts de gestion du verre et les impacts environnementaux ;
- le système de levage des conteneurs proposés est compatible avec celui des conteneurs enterrés qui sont et seront installés progressivement sur le territoire communal ;
- le tri du verre par couleur est souhaitable, autant du point de vue économique qu'écologique.

L'équipement des écopoints avec des conteneurs de surface est, en principe, une disposition transitoire entre la situation actuelle (bennes bleues) et la situation projetée dans 10 ans (la plupart des écopoints équipés de conteneurs enterrés, au rythme moyen de 2 par an).

Les conteneurs qui seront installés auront notamment les caractéristiques suivantes :

- capacité de 3 m³ qui garantit un bon équilibre entre le prix du conteneur, son volume et sa fréquence de vidange ;
- conteneurs insonorisés pour minimiser les nuisances sonores ;
- système de vidange facilité pour simplifier la collecte ;
- conteneurs aisément modifiables afin de pouvoir être réutilisés pour d'autres déchets.

Enfin, le coût d'acquisition des conteneurs de surface s'élève à CHF 90'000.00 TTC. Afin d'être mis en place avant le début du nouveau contrat pour la collecte des déchets, les conteneurs seront commandés à fin 2012.

3.2. Renouvellement des conteneurs pour le PET, les déchets verts, l'huile, l'aluminium et le fer-blanc

Le diagnostic qui a été entrepris pour les conteneurs à verre a permis de mener une réflexion plus large sur l'équipement des écopoints. Ainsi, l'état des conteneurs disposés dans les écopoints a été appréhendé.

Les éléments suivants ressortent de cette évaluation :

- les conteneurs à PET, notamment les couvercles et la signalétique, sont en mauvais état ;
- les conteneurs à déchets organiques crus, notamment les côtés et les consignes de tri placées sur l'avant du conteneur, sont abîmés ;
- les conteneurs à aluminium et à fer-blanc sont en bon état, mais trop peu de sites en sont équipés (ce point avait déjà été relevé dans le PGD) ;
- les conteneurs à huile sont délabrés et leurs couvercles en acier très lourds et peu commodes à utiliser.

Pour ces raisons, la Municipalité propose de renouveler les équipements de collecte les plus délabrés et d'équiper 4 sites existants de conteneurs pour l'alu et le fer-blanc. Ceci correspond à l'acquisition de 27 conteneurs dont les capacités varient entre 140 et 800 l et coûtera CHF 25'000.00 TTC.

4. Réaménagements des écopoints

4.1. Concept de réaménagement

Lors de la vidange des conteneurs de surface pour le verre, l'emprise en hauteur du bras de la grue est importante, si bien que les obstacles au-dessus de certains écopoints peuvent être problématiques. De même, suffisamment de place doit être prévue pour que le camion puisse se garer et manœuvrer les conteneurs.

Pour cette raison, un diagnostic des 20 écopoints équipés de bennes à verre a été effectué afin d'identifier ceux qui posent problème et de proposer des solutions pour y remédier.

Ce bilan a révélé 7 écopoints qui exigent les travaux suivants :

- 3 écopoints nécessitent un élagage léger des arbres situés au-dessus des sites ;

- 3 écopoints doivent subir un déplacement qui demandera des travaux de faible envergure ;
- 1 écopoint requiert un réaménagement conséquent, si bien qu'il est préférable de l'équiper directement avec des conteneurs enterrés.

De manière générale, et pour la totalité des écopoints où des travaux seront entrepris, les buts visés sont de :

- trouver des sites de remplacement proches des écopoints actuels pour limiter le changement des habitudes des usagers et garder le même équilibre entre les écopoints ;
- choisir des sites fonctionnels, facilement exploitables ;
- limiter la perturbation du trafic lors de la vidange des conteneurs ;
- tenir compte des réseaux souterrains afin de pouvoir réutiliser ces espaces lors de l'aménagement de conteneurs enterrés ;
- éviter les problématiques foncières complexes ;
- intégrer les sites dans le paysage urbain ;
- tirer parti des projets d'aménagements routiers et urbanistiques futurs.

Ces objectifs visent également à limiter les coûts de réaménagement et à entreprendre rapidement les travaux afin que les sites soient exploitables dès le début du contrat du nouveau concessionnaire (1^{er} janvier 2013).

4.2. Descriptif sommaire des travaux et des procédures

Les écopoints nécessitant des déplacements sont les suivants :

- l'écopoint de Fau-Blanc sera déplacé à l'extérieur du parking Arnold-Reymond, sur le ch. du Fau-Blanc ;
- l'écopoint de Général Guisan sera déplacé sur le ch. de Verney (tronçon au Sud de l'av. Général Guisan) ;
- l'écopoint des Bouvreuils sera déplacé sur l'autre extrémité du parking afin d'accueillir les équipements de collecte pour le verre (actuellement sur le parking) et les conteneurs à PET et à déchets verts situés actuellement au rond-point de Val-Vert ;
- l'écopoint de Carvalho sera déplacé d'environ 25 m en bordure du ch. de Carvalho et équipé de conteneurs enterrés.

Les travaux légers qui seront entrepris comprendront la suppression ou la modification de certaines places de parc, l'élargissement ou le réaménagement de trottoirs (pose de bordures et d'enrobé) et la mise à jour du marquage routier. Pour l'écopoint de Carvalho, des travaux de fouille et de fondation devront également être entrepris pour permettre la pose des conteneurs enterrés.

Par ailleurs, les arbres situés au-dessus des sites de Guillemin, du Liaudoz et des Monts-de-Pully devront être légèrement taillés.

Le coût des travaux s'élève à CHF 235'000.00 TTC, dont CHF 150'000.00 TTC pour l'aménagement du site de Carvalho avec des conteneurs enterrés (y compris le coût d'achat des conteneurs enterrés).

De plus, tout projet de déplacement ou de modification majeure d'un écopoint fait l'objet d'une procédure de mise à l'enquête publique qui est actuellement en cours pour les 4 sites évoqués ci-dessus.

Afin d'être exploitables dès le début du contrat du nouveau concessionnaire, les travaux seront réalisés, dans la mesure du possible, à fin 2012.

5. Signalétique et communication

L'identité graphique du calendrier des déchets est en cours de réactualisation. Afin d'homogénéiser la communication, la Municipalité souhaite également revoir la signalétique présente dans les écopoints afin qu'elle corresponde au thème et aux pictogrammes du nouveau calendrier. Cette mesure permettra de mettre en lien les informations données dans le calendrier et celles présentes aux écopoints, facilitant ainsi la compréhension de la population.

Les lignes directrices qui guident cette démarche sont :

- moderniser le design actuel vieillissant ;
- développer une thématique que la population assimile facilement à la problématique des déchets et du recyclage ;
- utiliser des pictogrammes universels pour faciliter la tâche aux utilisateurs des écopoints.

Par ailleurs, et comme décrit dans la communication n° 11 - 2012 au Conseil communal, la Municipalité a donné son accord de principe pour l'introduction d'une taxe au sac harmonisée à partir du 1^{er} janvier 2013. A condition d'être approuvé par le Conseil communal, ce projet engendrera l'introduction d'un nouveau règlement communal qui entrera en vigueur en même temps que le nouveau système de taxation.

De même, conformément à la législation sur les marchés publics, un appel d'offres est en cours pour la collecte des déchets. Cette procédure débouchera sur un nouveau contrat et, peut-être, un nouveau concessionnaire à partir du 1^{er} janvier 2013.

Tous ces changements qui toucheront la gestion des déchets en 2013 poussent la Municipalité à coordonner d'autres actions prévues dans le PGD pour éviter des modifications trop fréquentes.

C'est notamment une des raisons pour laquelle la Municipalité a décidé de supprimer la collecte porte-à-porte des déchets encombrants en 2013. Les autres éléments qui la poussent à agir sont les suivants :

- coûts de collecte et de gestion élevés ;
- désordre important sur la chaussée publique ;
- système très difficile à gérer avec l'entrée en vigueur d'un système de taxe au sac.

Les habitants seront encouragés à utiliser la déchèterie et un système de collecte payant sur appel sera mis en place pour les personnes ne souhaitant ou ne pouvant se déplacer à la déchèterie.

Au vu de ce qui précède, les dernières dates de collecte des déchets encombrants au porte-à-porte auront lieu les mercredis 14 novembre pour le secteur du bas et 19 décembre pour le secteur du haut. De ce fait, et pour inciter les habitants à bénéficier de ce service une dernière fois, la Municipalité souhaite réaliser un flyer d'information encourageant la population à profiter de cette opportunité.

La mise à jour de la signalétique et la réalisation d'un flyer d'information coûteront CHF 20'000.00 TTC.

6. Synthèse des incidences financières

Le tableau suivant synthétise les différents coûts présentés dans ce préavis.

Mesures		2012
Achat de conteneurs de surface pour le verre	CHF	90'000.00
Achat de conteneurs pour le renouvellement des équipements de collecte (PET, déchets verts, huile, aluminium et fer-blanc)	CHF	25'000.00
Réaménagement des écopoints (y compris l'achat de conteneurs enterrés pour un écopoint)	CHF	235'000.00
Signalétique et communication	CHF	20'000.00
Total du crédit demandé (TTC)	CHF	370'000.00

Les montants mentionnés ici sont indicatifs et calculés sur la base d'estimations de fournisseurs ou sur les coûts usuels du marché.

L'équipement mobile des écopoints (conteneurs de surface pour le verre, conteneurs à PET, etc.) seront amortis sur une période de 5 ans au maximum. Les travaux de réaménagement et les conteneurs enterrés seront, quant à eux, amortis sur une durée de 15 ans au maximum. Enfin, les mesures de communication seront amorties en une seule fois.

Des procédures conformes à la législation sur les marchés publics seront menées afin que la Commune puisse obtenir les meilleures conditions possibles, autant du point de vue financier que technique.

7. Développement durable

7.1. Cohérence sur le plan économique

L'acquisition de conteneurs à verre induira une rationalisation de la collecte, notamment en limitant le temps nécessaire pour la collecte et les distances à parcourir entre le lieu de collecte et celui de traitement. Par ailleurs, le système de vidange choisi maximisera la durée de vie des conteneurs, alors que leur réutilisation permettra d'équiper des écopoints pour la collecte du papier à des coûts minimes. Par ailleurs, toute mesure qui favorise le tri est bénéfique puisqu'elle limite la production de déchets incinérables dont l'élimination coûte, en général, plus cher que le recyclage.

Pour toutes ces raisons, le projet engendrera, à moyen terme, des économies financières et est favorable sur le plan économique.

7.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

La rationalisation de la collecte, et notamment la diminution des distances parcourues, réduira les impacts environnementaux relatifs. De même, le recyclage sera favorisé par l'acquisition de nouveaux conteneurs pour l'alu et le fer-blanc et la remise à neuf de la signalétique. A terme, la réutilisation de conteneurs à verre pour le papier améliorera le recyclage de ce dernier.

Ces éléments démontrent que le projet est bénéfique au niveau de la protection de l'environnement.

7.3. Cohérence sur le plan social

Le renouvellement de certaines infrastructures de collecte améliorera l'esthétisme et l'hygiène des écopoints. Par ailleurs, le remplacement des conteneurs à huile et le développement des équipements de collecte (conteneurs à aluminium et fer-blanc, conteneurs à verre réutilisés pour le papier) favorisera l'accessibilité pour la population. De plus, le choix d'une gamme de conteneurs insonorisés limitera les nuisances sonores. Enfin, le choix de sites provisoires compatibles, dans un 2^{ème} temps, avec des conteneurs enterrés évitera de changer les habitudes des habitants.

Les points évoqués ici montrent que le projet est cohérent sur le plan social.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis N° 12 - 2012 du 25 juillet 2012,
- vu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 TTC pour l'acquisition de conteneurs à verre, conformément au chapitre 3.1 ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 25'000.00 TTC pour le renouvellement des équipements de collecte dans les écopoints, conformément au chapitre 3.2 ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 235'000.00 TTC pour le réaménagement de 7 écopoints, conformément au chapitre 4.2 ;
4. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.00 TTC pour la signalétique et la communication, conformément au chapitre 5 ;
5. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
6. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense de la manière suivante :
 - a) en une fois pour la communication et la signalétique ;
 - b) sur 5 ans au maximum pour l'équipement mobile des écopoints ;
 - c) sur 15 ans au maximum pour les travaux de génie civil et les conteneurs enterrés.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 juillet 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

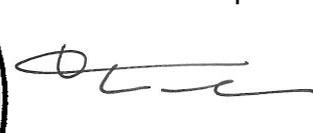
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire municipal



P. Steiner